

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 14 AVRIL 2010

Informations brèves

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 14 avril 2010, le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation :

Loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées

Le projet de loi sur la restitution des avoirs illicites (LRAI) fixe les modalités du blocage, de la confiscation et de la restitution de valeurs patrimoniales de personnes politiquement exposées lorsqu'une demande d'entraide judiciaire internationale en matière pénale ne peut aboutir en raison de la situation de défaillance au sein de l'Etat requérant dans lequel la personne politiquement exposée exerce ou a exercé sa fonction publique. D'un caractère politique éminemment important, le Conseil d'Etat ajoute que cette loi est aussi importante car elle permettra à la place financière suisse de se doter enfin des outils nécessaires pour préserver sa réputation déjà particulièrement atteinte au cours des temps difficiles que notre pays traverse actuellement. Il serait en effet totalement inacceptable de maintenir en l'état un système juridique qui contraint la Suisse à devoir débloquer des avoirs malgré le caractère notoire de leur origine délictueuse, faute d'un jugement dans l'Etat auquel l'entraide judiciaire a été accordée mais qui n'est pas en mesure d'y pourvoir en raison de l'état de délabrement de son appareil judiciaire. Le Conseil d'Etat approuve donc avec conviction le projet de loi et les outils qu'il met à disposition des autorités tant politiques que judiciaires pour restituer les valeurs patrimoniales confisquées à la population de l'Etat d'origine et tenter ainsi d'améliorer les conditions de vie souvent déjà précaires de celle-ci.

Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.

Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques

Afin d'éviter des entraves techniques au commerce, la révision de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) introduit la possibilité de mettre dans le commerce des produits chimiques classés et étiquetés selon le nouveau règlement européen en la matière et introduit les dates d'une utilisation obligatoire de ce nouveau système de classification et d'étiquetage. Le Conseil d'Etat se déclare favorable aux différentes modifications et adaptations proposées. Le nouveau système harmonisé de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques, reconnu au niveau international, va entrer en vigueur dans l'UE dès le 1^{er} décembre 2010 et il convient donc d'adapter notre législation par la révision actuelle de l'OChim. Le Conseil d'Etat relève que le délai de l'introduction échelonnée jusqu'en 2015 de ce nouveau système harmonisé est approprié pour que les fabricants disposent de suffisamment de temps pour s'y adapter. Compte tenu de la portée de ce nouveau changement de système de classification et d'étiquetage, le Conseil d'Etat considère qu'il est indispensable que des mesures d'accompagnement

(campagne d'information, supports de communication) soient rapidement mises en œuvre par la Confédération afin d'informer le public.

Contact: Serge Spichiger, responsable du domaine Environnement au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 30.

Affaires cantonales

Département de la gestion du territoire: nouveau secrétaire général engagé

Le Département de la gestion du territoire (DGT) aura un nouveau chef d'état-major dès le 1^{er} juillet 2010. M. Pascal Jeanrenaud, 44 ans, actuellement chef de section suppléant du service financier à l'Administration fédérale des finances (AFF), succèdera à M. Pierre-Denis Rytz, décédé fin 2009. Au sein d'une petite équipe, M. Pascal Jeanrenaud aura la mission de diriger le secrétariat général du DGT et d'appuyer directement le chef du département dans le suivi des travaux du Conseil d'Etat et du Grand Conseil; il collaborera en outre à la gestion des ressources humaines, financières et administratives de l'ensemble du département en collaboration avec les services centraux de l'Etat.

Originaire de Môtiers, domicilié au Landeron, M. Pascal Jeanrenaud est titulaire d'une licence en sciences économiques, option gestion d'entreprise, de l'Université de Neuchâtel. Après avoir travaillé durant quelques années auprès d'Andersen Consulting AG à Zurich en qualité de senior en conseil d'entreprise, M. Pascal Jeanrenaud est entré en 1995 au Département fédéral des finances (DFF), attaché au service financier de l'AFF; il a notamment été responsable à ce titre de la conduite de personnel et de dossiers et projets en lien avec les affaires du Département de la défense, de la protection de la population et des sports, et été actif dans la promotion de la place économique suisse. En 2002 et 2003, il a fonctionné comme délégué de l'AFF au Comité administratif et financier de l'agence spatiale européenne à Paris. En 2003, il devient chef de section suppléant du service financier IV, unité responsable au sein de la division politique des dépenses de l'AFF pour les domaines de la formation et recherche, des relations avec l'étranger et de la coopération internationale, de la culture et des statistiques. Dans le cadre de ses fonctions, il participe en particulier à la préparation de dossiers et à la rédaction de recommandations et propositions à l'attention du Conseil fédéral, du chef du DFF et de l'AFF et de messages destinés au Parlement, ainsi qu'à l'établissement du budget et du plan financier. Depuis 2004, il est également membre du Conseil de la fondation des immeubles pour les organisations internationales à Genève. La riche et solide expérience professionnelle de M. Pascal Jeanrenaud acquise notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la conduite de projets et de la gestion du personnel ont convaincu le chef du DGT Claude Nicati - qui en a informé le Conseil d'Etat - de l'engager en qualité de secrétaire général du DGT.

Contact: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 91 personnes et de leur famille respective.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.

Neuchâtel, le 15 avril 2010